Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Alerte à la pollution de l'air dans le Vaucluse ce weekend



Alors que le Vaucluse entre dans un nouvel épisode de pollution de l'air par l'ozone, le Préfet de Vaucluse demande aux automobilistes de diminuer leur vitesse maximale de 20 km/h sur l'ensemble des routes du département, sans toutefois descendre en dessous de 70 km/h.

Par ailleurs, durant tout le weekend, les contrôles seront renforcés sur les routes. S'il faudra faire attention aux vitesses réglementaires, la préfecture indique que des contrôles anti-pollution des véhicules et de vérification des contrôles techniques seront aussi effectués. A noter également le renforcement des contrôles liés à l'interdiction de brûlage des déchets verts à l'air libre.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Etat de catastrophe naturelle reconnu pour Méthamis, Saint-Martin-de-Castillon, Monieux, Visan, Sarrians, Le Pontet : un délai très court pour faire sa déclaration



L'état de catastrophe naturelle vient d'être reconnu pour plusieurs communes du département. La Préfecture du Vaucluse rappelle que les personnes sinistrées ont seulement jusqu'au 7 août pour faire leur déclaration.

Au titre des inondations et des coulées de boue survenues dans le département le 29 mai dernier, l'arrêté

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

interministériel du 6 juillet 2020, publié au journal officiel ce jour, 29 juillet 2020, a reconnu comme étant en état de catastrophe naturelle la commune de Méthamis.

Au titre de la sécheresse et réhydratation des sols 2019, l'arrêté interministériel du 7 juillet 2020, publié au journal officiel ce jour, 29 juillet 2020, a reconnu comme étant en état de catastrophe naturelle les communes du Pontet, Saint-Martin-de-Castillon, Monieux, Visan et Sarrians.

La Préfecture de Vaucluse souligne : « Les personnes sinistrées disposent d'un délai de 10 jours au maximum à compter de la publication de l'arrêté au journal officiel, soit le 7 août 2020, pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d'assurance. »

Les arrêtés sont consultables en ligne sur le site www.legifrance.gouv.fr

Restriction de l'usage de l'eau sur les bassins du Lez, du Calavon et de la Nesque

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026



Constatant une situation de vigilance sécheresse, le préfet de Vaucluse vient de mettre en place les premières mesures de restriction de l'usage de l'eau sur les bassins du Lez, du Calavon et de la Nesque. L'objectif est ainsi d'anticiper les risques de pénurie et l'impact des prélèvements sur les milieux aquatiques.

En effet, la très faible pluviométrie observée depuis la fin juin dans un contexte d'épisodes de mistral récurrents, a entraîné une baisse rapide des débits des cours d'eau et de l'hygrométrie des sols. Les indicateurs pluviométriques et hydrauliques confirment cette évolution défavorable particulièrement marquée sur les bassins sensibles aux épisodes de sécheresse du Lez, du Calavon et de la Nesque.

« Poursuite du temps chaud. »

Par ailleurs, les prévisions météorologiques semblent confirmer la poursuite de ce temps chaud et sec, dans un contexte d'augmentation des prélèvements agricoles et d'eau potable. En conséquence, le Préfet de Vaucluse, après consultation du comité départemental 'Ressources en eau', a donc décidé de placer en situation 'Alerte' les secteurs du Lez, du Calavon et de la Nesque et de mettre en application les mesures

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

de restriction de l'usage de l'eau prévues dans l'arrêté cadre sécheresse de Vaucluse. A savoir :

- réduction de 20 % des prélèvements d'eau quel que soit l'usage,
- interdiction de prélever et d'irriguer de 9h à 19h, à l'exception de la micro-aspersion, goutte à goutte, de cultures en godets, semis et jeunes plantations,
- interdiction d'arroser les pelouses et jardins potagers, y compris par les particuliers, espaces verts et sportifs de toute nature de 9h à 19h,
- interdiction de laver les véhicules hors des stations de lavage, à l'exception des obligations réglementaires (véhicules sanitaires ou alimentaires), techniques (bétonnières…) et liées à la sécurité,
- le remplissage des piscines et spas privés est interdit, seule la mise à niveau pour raisons sanitaires est autorisée,
- fermeture des fontaines sauf celles fonctionnant en circuit fermé ou alimentées par une source.

L'Aygues, l'Ouvèze et le Sud-ouest du Mont Ventoux sous surveillance
L'ensemble des autres bassins du département est maintenu en situation de vigilance. Une attention toutes particulière sera accordée à l'évolution de la situation sur les bassins de l'Aygues, de l'Ouvèze et du Sud-ouest du Mont Ventoux. Le préfet fait appel à la vigilance et au civisme de chacun pour mettre en application ces mesures et réduire sa consommation d'eau.

Théâtres : la Préfecture de Vaucluse fixe les conditions d'accueil du public

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026



Malgré l'absence du festival d'Avignon cette année, certains théâtres font de la résistance et auront à cœur de proposer divers évènements au public durant l'été. C'est dans ce cadre que la préfecture de Vaucluse vient de publier un arrêté en date du 3 juillet et valable deux mois fixant les règles d'accueil du public.

Dans la mesure où les théâtres souhaitent accueillir du publics, plusieurs mesures sont à respecter :

- Des solutions hydroalcooliques doivent être disponibles à chaque entrée de la salle et aux principaux points de passage.
- Les espaces et les circulations doivent être organisés pour éviter tout regroupement.
- La circulation pour accéder aux salles et/ou aux espaces collectifs doit être établie de façon à ce que les publics ne soient pas amenés à se croiser dans des espaces étroits et dans le respect de la distanciation physique d'un mètre entre deux personnes. Une signalisation doit être mise en place pour séparer les flux de circulation.
- Un siège vacant doit être laissé entre deux spectateurs ou à chaque extrémité d'un groupe de réservation de moins de 10 personnes.
- Les spectacles en configuration debout sont interdits.
- Dans les cas où une attente serait nécessaire devant les portes, elle devra être ajustée de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

façon à ne pas gêner la circulation piétonne et à ne pas provoquer de regroupement.
- Les surfaces fréquemment touchées par les spectateurs seront nettoyées et désinfectées entre chaque représentation.
- Une désinfection totale des locaux et équipements sera effectuée une fois par jour.
- Les salles doivent être aérées entre chaque représentation.
- Les horaires des spectacles seront aménagés afin de limiter le nombre de personnes présentes en même temps.
- Le port du masque est obligatoire pour accéder aux locaux, excepté pour les enfants de moins de 11 ans. Le port du masque est également obligatoire dans la salle sauf lorsque le public est assis pour assister au spectacle. Il peut cependant être rendu obligatoire pour les spectateurs assis, en raison de la nature du spectacle ou du comportement des spectateurs susceptible d'en découler. L'organisateur doit alors en informer le public.
- Systèmes d'aération, de ventilation et de climatisation : le gestionnaire du lieu devra veiller à un strict respect des recommandations du Haut conseil de santé publique, qui prévoit là encore des règles très strictes.

Enfin, dans chaque lieu d'accueil du public, une information du public par voir d'affichage devra être mise en place.

Voir sur le site de la Préfecture de Vaucluse l'arrêté

Sécheresse : le Vaucluse en situation de 'vigilance'

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026



Le préfet de Vaucluse vient de classer le département en situation ‘vigilance’ concernant les risques de sécheresse. Après une pluviométrie excédentaire d’octobre à décembre 2019, cette décision a été prise après consultation du comité départemental ‘Sécheresse’.

« Bien que la situation hydrologique en Vaucluse soit jugée globalement plus favorable que les années précédentes, on observe d’ores et déjà une dégradation sur le bassin du Lez, et dans une moindre mesure sur le bassin de l’Aygues, expliquent les services de la préfecture. Les prévisions météorologiques semblent confirmer l’installation d’un temps chaud et sec, dans un contexte d’augmentation des prélèvements agricoles et d’eau potable. Dans ce cadre, le risque d’une dégradation rapide de la situation de sécheresse est à craindre.

En conséquence, il appartient dès à présent aux usagers de porter une attention particulière à leurs besoins en limitant au strict nécessaire leur consommation d’eau dans tout le département.

Il est demandé à chacun de :

• restreindre les usages secondaires (nettoyage des voitures, lavages extérieurs…),

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

• réduire le lavage des voies et trottoirs au strict nécessaire de salubrité,

• réduire les consommations d'eau domestique,

• organiser la gestion du remplissage des piscines, pour éviter de déstabiliser le fonctionnement des réseaux d'eau potable,

• procéder à des arrosages modérés des espaces verts et mettre en place des systèmes de récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage,

• adapter les plantations aux conditions climatiques de la région,

• anticiper sur les éventuelles restrictions futures.

Les maires peuvent par ailleurs prendre, par arrêté municipal, des mesures de restriction plus contraignantes et adaptées à la situation locale, en fonction de la gestion de leur réseau d'eau potable.

En cas d'aggravation de la situation et conformément au plan-cadre sécheresse départemental, des mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau pourraient être engagées rapidement

L'arrêté préfectoral est consultable sur le site : www.vaucluse.gouv.fr (Portail de l'État en Vaucluse : Protection de l'Environnement -l'Eau et la Pêche – Police de l'Eau).

Pays d'Apt-Luberon : l'Office de tourisme rouvre ses portes aujourd'hui

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026



L'Office de Tourisme intercommunal du Pays d'Apt Luberon rouvre ses portes mercredi 13 mai, après huit semaines de confinement. Cette réouverture se fait progressivement en commençant par les bureaux d'information touristique, avec, notamment, celui d'Apt. L'équipe peut, d'ores et déjà accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions sanitaires. Les conseillers en séjour seront équipés de masques et les bureaux nettoyés après le passage de chaque visiteur dont il est recommandé qu'il soit muni d'un masque. Enfin du gel hydro alcoolique est disponible en libre-service dès l'entrée.

Conditions sanitaires remplies et sens de visite

Un sens de visite, une limitation du nombre de personnes et une limitation du temps de présence seront imposés pour la sécurité de tous. Cette organisation simple, efficace et rapide, permettra à chacun de collecter les informations nécessaires à l'organisation de ses prochains weekends en Luberon.

La vie reprend son cours

Commerçants, artisans et producteurs sont à nouveaux accessibles, heureux et préparés à recevoir les amoureux du Pays d'Apt Luberon pour partager leur richesse et savoir-faire !

Magazine Voyage

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Par ailleurs, le magazine Voyage vient de paraître. Il est disponible à l'Office du Tourisme et téléchargeable sur le site internet www.luberon-apt.fr

Vaucluse : l'usage du feu provisoirement autorisé



L'arrêté préfectoral en date du 15 avril 2020 interdisant temporairement l'emploi du feu dans le Vaucluse est abrogé. En conséquence, l'usage du feu sur le département est autorisé dans des conditions strictement encadrées.

Les agriculteurs et les personnes soumises à l'obligation légale de débroussaillement sont autorisés à

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

brûler les déchets verts. Les services de la préfecture de Vaucluse rappellent* cependant que l'incinération de déchets verts doit être liée :

- à une obligation légale de débroussaillement au titre du code forestier,
- directement à l'exploitation agricole : elle consiste au brûlage sur la parcelle exploitée des résidus de tailles, de coupes, ou d'arrachages qui ne peuvent pas être valorisés. Cette action est possible uniquement sur les parcelles affichées sur le relevé parcellaire pour les cotisations sociales agricoles ou sur les parcelles dont la surface en production est supérieure à 0,5 hectare d'un seul tenant,
- à la gestion forestière,
- à une obligation de destruction par brûlage au titre de la prophylaxie prescrite par arrêté de l'autorité compétente.

La préfecture précise également qu'en « cette période, il est essentiel de redoubler de vigilance et d'adopter les bons comportements en ne brûlant pas ses déchets verts en dehors des conditions prévues par les arrêtés préfectoraux. C'est strictement interdit. D'autres alternatives existent ». Elle indique aussi qu'il faut maintenir ses parcelles débroussaillées et que face à un départ de feu il est nécessaire d'alerter au plus vite les secours (appel au 18 ou 112).

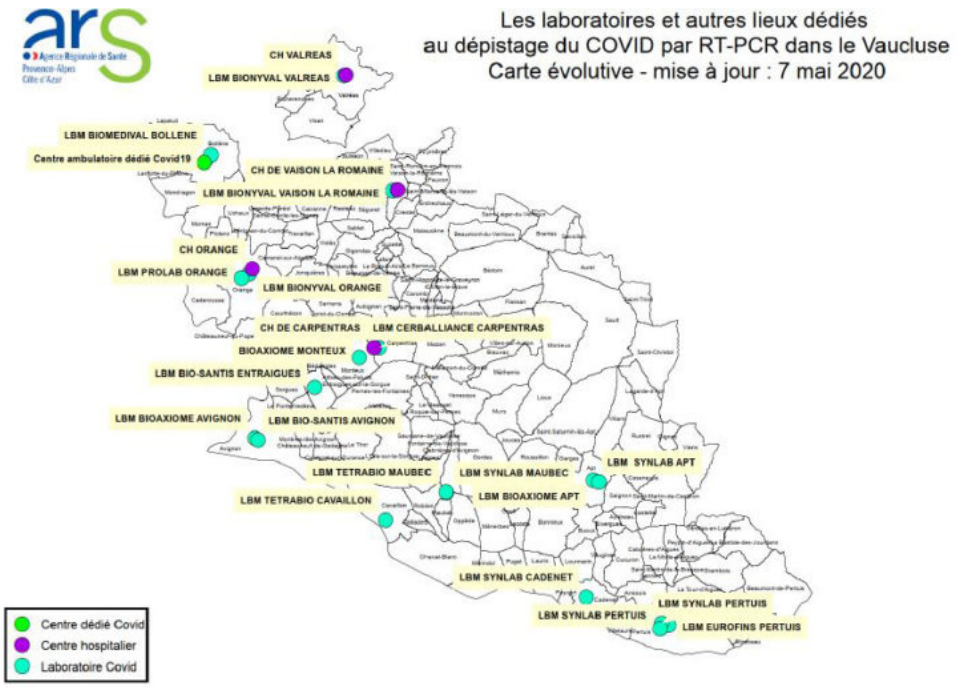
*(Arrêté préfectoral n°2013030-0006 du 30 janvier 2013 réglementant l'emploi du feu dans le département de Vaucluse, modifié par l'arrêté du 7 février 2018).

Santé, éducation : le préfet trace les grandes lignes du déconfinement

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026



Lundi 11 mai, le Vaucluse entre en phase de déconfinement. Classé vert sur la carte de France définie par le gouvernement, le département aura connu « un taux d'exposition au virus moins important qu'ailleurs, notamment grâce au respect des Vauclusiens pour les règles de confinement, se félicite le préfet de Vaucluse Bertrand Gaume qui appelle à rester « vigilant et persévérant sur l'importance et la poursuite des gestes barrières alors que nous entrons dans un SAS de déconfinement. » À deux jours du déconfinement, le préfet fait un point sur la situation sanitaire et la réouverture des écoles aux côtés de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et de la Direction académique des services de l'Education Nationale (Dasen).

24 sites en Vaucluse pour se faire dépister

Sur le plan sanitaire, le Vaucluse, qui compte 450 cas de coronavirus et 36 décès depuis le début de la pandémie, dispose de 50 lits en réanimation (43 lits à l'hôpital d'Avignon et 7 à la clinique Rhône-Durance). À compter du 11 mai, toutes les personnes présentant des symptômes seront testées dans l'un des 24 sites répartis sur le département (voir carte). « Selon le résultat du test, un isolement sera mis en place pour le malade et les personnes ayant été en contact avec lui dans les 48 heures précédant l'apparition de ses premiers symptômes, précise Caroline Callens-Ageron, directrice départementale de l'ARS. Cet isolement durera 14 jours pour les personnes ayant été en contact avec le malade et jusqu'à deux jours après la fin des symptômes pour le malade. » Un isolement qui pourra se faire à domicile ou dans un lieu dédié via la cellule territoriale d'appui à l'isolement qui est en train d'être mise en place par la préfecture, conjointement avec l'ARS, le Conseil départemental de Vaucluse et l'Association des maires. L'ARS indique par ailleurs être désormais en mesure de réaliser entre 600 et 800 tests par jour.

31 % des élèves reprennent le chemin de l'école

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Autre sujet essentiel, la reprise scolaire. Sur 129 communes vauclusiennes, seules deux écoles resteront fermées (Velleron et Saint-Christol). Pour 80 % d'entre elles, la reprise s'effectuera le 12 ou 14 mai, et le 18 mai pour les 20 % des communes restantes. Dès mardi 12 mai, 16 095 élèves (soit 31 % de l'ensemble des élèves du département) vont regagner leurs classes. 27 % d'entre eux sont issus des écoles prioritaires. Concernant les collèges du département, ils réouvriront leurs portes le 18 mai et la Dasen estime un taux de fréquentation de l'ordre de 15 à 20 %. Par ailleurs, le Conseil départemental entend réouvrir certaines cantines. Quant aux lycées, ils restent fermés pour le moment, la situation devant être réévaluée au début du mois de juin. Christian Patoz, directeur académique des services de l'Education Nationale, rappelle que les parents ont la possibilité de faire le choix d'envoyer ou non leurs enfants à l'école. « Les parents ont toute latitude de changer d'avis quant à l'envoi de leur enfant à l'école. L'enseignement à distance dit « continuité pédagogique » sera maintenu par une partie des professeurs qui continueront de donner les cours pour les élèves qui resteront à la maison. » Quant à la crainte des parents de voir leurs enfants potentiellement contaminés par le virus, le directeur académique l'assure : « toutes les mesures qui ont été prises par les experts sanitaires seront appliquées. Pour les enfants qui présenteraient de symptômes, ils seront immédiatement isolés le temps que leurs parents viennent les chercher pour les emmener chez un médecin dans les meilleurs délais. Si le résultat s'avère positif, les autres enfants et enseignants qui auront été en contact avec lui seront alors testés. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

l'écho du mardi
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026



Caroline Callens-Ageron, directrice de la délégation départementale de l'Agence régionale de santé (ARS), Bertrand Gaume, Préfet de Vaucluse et Christian Patoz, le Directeur académique des services de l'Education nationale en Vaucluse.

Déconfinement : un rideau de 'faire' va-t-il s'abattre sur le Grand Avignon ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026



Vert, orange, rouge ? Lors du prochain déconfinement tant attendu, l'agglomération du Grand Avignon risque de se trouver en condition aussi inédite que kafkaïenne. Et finalement, quel que soit son classement, la situation devrait au moins permettre de mettre en lumière de manière irréversible l'absurdité de son découpage administratif.

Mardi dernier, le premier ministre Edouard Philippe a présenté à l'Assemblée nationale les grands axes du plan de déconfinement de son gouvernement. Avec comme ligne directrice, ce qu'il sera possible de 'faire' ou de 'ne pas faire' à partir du 11 mai prochain, selon que son département soit classé en vert (pour un large déconfinement) ou en rouge (où la fin du confinement prendra une forme plus stricte).

Pour établir, ce classement les autorités de santé vont s'appuyer sur 3 critères : 'l'évolution du nombre de cas sur une semaine' pour évaluer l'activité de la circulation du virus, 'la capacité de dépistage des départements' afin de s'assurer que le système local de tests et de détection des cas contacts soit suffisamment prêt et le 'taux d'occupation des services de réanimation' pour veiller à ne pas saturer les capacités hospitalières.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

Mur de Berlin administratif ?

Dans l'actuelle 'carte météo' 3 couleurs du Covid-19 présentée par le ministère de la Santé, le département du Gard apparaît en vert alors que ceux de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône figurent en orange. Une situation inédite qui, si elle restait en l'état, mettrait le bassin de vie d'Avignon dans une situation ubuesque autant qu'embarrassante. En effet, s'il faut bien fixer quelque part une limite entre les départements, celles qui séparent Avignon de ses voisins apparaissent de plus en plus anachroniques et déconnectées de la réalité quotidienne de la 16e aire urbaine de France (Etude Insee). Car, en l'espèce, déconfiner une zone aussi dense qu'Avignon sur la base des découpages départementaux reviendrait quasiment à déconfiner Paris par arrondissement. On imagine aussi mal un déconfinement fractionnaire des agglomérations de Saint-Etienne, Tours ou bien encore Clermont-Ferrand, toutes derrières celle de la cité des papes (la 10e plus dynamique de l'Hexagone sur la période 2011-2016). C'est pourtant ce qui pourrait bien arriver à Avignon.

> « il serait pertinent de se baser sur le découpage du bassin de vie, mais il y a peu de chance… »

Une agglomération 'éparpillée façon puzzle'

Un cas de figure aussi ridicule qu'inutile prenant la forme d'une sorte de mur de Berlin administratif avec le Rhône dans le rôle d'un nouveau rideau de 'faire'. Une perspective qui fait réagir, Patrick Vacaris, peu enclin à voir la Communauté d'agglomération du Grand Avignon qu'il préside 'éparpillée façon puzzle'.

« Nous ne savons pas encore le détail des conditions et des contraintes mises en place dans le cadre de ce futur déconfinement, mais dans un monde idéal, il serait pertinent de se baser sur le découpage du bassin de vie, mais il y a peu de chance… », regrette-t-il déjà en se contentant « d'une décision cohérente » concernant 'seulement' les frontières des 16 communes du Grand Avignon dont 7 gardoises.

Si effectivement le détail pratique de ce qu'il sera possible de faire, ou de ne pas faire, selon la couleur de son classement départemental n'est pas encore connu, on sait déjà que les mesures différentes de déconfinement devraient concerner les établissements scolaires, les crèches, les modalités de télétravail, l'ouverture des commerces, la tenue des marchés, les rassemblements, les déplacements… Autant d'activités et de services qui vont toucher des centaines de milliers d'habitants de ce territoire à cheval entre 3 départements et 2 régions.

Appel au discernement de l'Etat

« On sait déjà que l'on déconseille les déplacement entre les départements, constate celui qui avait prévu

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

de céder la présidence de l'agglomération le 6 avril dernier suite aux élections municipales et après avoir assuré l'intérim de Jean-Marc Roubaud depuis un peu plus de 1 an. Mais nous allons faire comment alors que les déplacements interdépartementaux constituent notre quotidien ? »

En filigrane, le président gardois de la plus importante agglomération de Vaucluse entrevoit déjà le cauchemar 'institutionnelo-administrato-réglementaire' pour ses services. Les contraintes pour les passagers et les conducteurs changeront-elles une fois le Rhône franchi ? Les agents chargés du ramassage des déchets utiliseront-ils les mêmes procédures selon l'endroit où ils seront ? Le trait est forcé, mais il met en lumière l'absurdité dans laquelle le Grand Avignon pourrait se trouver d'ici quelques jours.

> « Quel que soit notre classement nous espérons que l'Etat fera preuve de discernement »

Le président Vacaris se met également à la place de ses administrés en imaginant déjà comment leur expliquer que les dates de réouverture des collèges ou bien encore l'accès aux parcs et jardins seront différents d'une berge à l'autre de la 4e aire urbaine de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Aussi impensable que de dire aux Marseillais que ce qui est en vigueur d'un côté du Vieux-Port ne l'est pas en face…

« Quel que soit notre classement nous espérons que l'Etat fera preuve de discernement », espère le président du Grand Avignon qui se félicite toutefois déjà de la nature des rapports qui lient ses représentants avec les collectivités du département.

« J'apprécie que, durant cette crise plus particulièrement, l'Etat s'appuie sur les acteurs du territoire. Il y a une vraie efficacité entre nos collectivités et les services de l'Etat afin d'apporter les meilleurs solutions dans les délais les plus brefs. »

« C'est dans cet esprit que nous souhaitons que l'Etat s'appuie aussi sur nous pour mettre en place les conditions d'un déconfinement au plus près de la population et de la réalité de son quotidien. Et si cela devait s'avérer nécessaire, je demanderai une dérogation pour que les mesures de déconfinement soient les mêmes pour l'ensemble des communes de l'agglomération et cela quel que soit leur département. »

> « je demanderai une dérogation pour que les mesures de déconfinement soient les mêmes pour l'ensemble des communes de l'agglomération et cela quel que soit leur département. «

Edouard Philippe : « adapter localement »

Dans son discours devant les députés, Edouard Philippe ne dit pas autre chose en rappelant qu'il faut « agir progressivement » et « adapter localement » le déconfinement. De quoi mettre tout de même l'Etat dans une situation embarrassante. Soit ce dernier applique le découpage à la lettre et il s'expose à de sérieuses conséquences en élargissant la fracture sanitaire. En effet, comment expliquer qu'il ne faut pas

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026

exposer les Vauclusiens, notamment en raison des tensions sur les services de réanimation de l'hôpital d'Avignon, alors que l'on exposerait les habitants du Gard avignonnais (pourtant dépendant du même hôpital) sous prétexte qu'ils seraient rattachés statistiquement au centre hospitalier de Nîmes (on pourrait d'ailleurs dire exactement la même chose avec les habitants de Châteaurenard vis-à-vis des établissements de santé de la métropole Aix-Marseille). Difficile donc dans ces conditions pour l'Etat de ne pas faire preuve d'une certaine souplesse afin d'être en phase avec la réalité. Moins grave, mais tout aussi mobilisateur que la santé, les parents ayant des enfants scolarisés sur l'autre rive seront aussi les premiers à dénoncer la 'déconnexion' de l'Etat. Enfin, le déconfinement a principalement pour but de relancer l'activité économique. Dans ce cas de figure, comment justifier à nouveau de scinder en deux un territoire aussi interdépendant. A moins de s'asseoir sur son redémarrage, même s'il s'agit d'un des départements les plus pauvres de France qui n'en demande pas tant.

Cependant, plutôt enclin actuellement à s'appuyer sur les recommandations et la connaissance des élus locaux, les services de l'Etat peuvent aussi accorder un statut unique à l'agglomération en la classant, dans son intégralité, en vert ou en rouge. Mais là, ce serait officieusement légitimer ceux qui demandent un rattachement de l'ensemble des communes gardoises du Grand Avignon au département de Vaucluse.

Au final, quel que soit la décision prise et la couleur retenue, cette crise aura déjà montrée les limites et les incohérences de frontières administratives qui ne sont plus adaptées à notre temps. Et, comme dans beaucoup d'autres domaines où l'ancien monde devra faire place à une nouvelle vision, il est désormais impératif d'imaginer l'avenir de notre territoire avec les yeux d'aujourd'hui et, mieux encore, avec ceux de demain.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 8 novembre 2026



Ecrit par le 8 novembre 2026

Patrick Vacaris, président de la Communauté d’Agglomération du Grand Avignon